

ANNEXE N°5 - LE BUDGET DU DÉBAT

Conformément à la loi, le coût du débat public incombe aux porteurs du projet, en l'occurrence, le SEDIF et RTE, dans le cadre d'une convention de financement conclue avec la CNDP.

Le budget alloué au débat public dans la convention de financement s'élevait à 1,2 million d'euros TTC soit 0,11% du montant estimé du projet. La répartition de ce budget par grande catégorie de dépense est indiquée dans le tableau ci-dessous. Dans le cadre d'un marché public (accord cadre) conclu par la CNDP, trois groupements de prestataires ont accompagné la CPDP tout au long du débat.

Les indemnités des membres nommés de la Commission particulière du débat public sont prises en charge par la CNDP. Elles ne font ainsi pas partie des dépenses effectuées sur le budget alloué au débat public sur « L'eau potable en Ile-de-France ».

LE BUDGET DU DÉBAT PAR GRANDE CATÉGORIE DE DÉPENSE

BUDGET DU DÉBAT			
Lot N°	Intitulé	Titulaires	Montant en € TTC
1	Ressources humaines (secrétariat général)	Cadres en mission (CEM)	300 000 €
2	Ingénierie de la participation	Groupement WDPE	272 000 €
3	Communication	Rouge Vif	290 000 €
4	Logistique du débat et des événements	Groupement NOVA	285 000 €
Hors lot	Divers - hors accord cadre	Dont partenariats	28 000 €
TOTAL			1 175 000 €

NB. Toutes les dépenses ne sont pas engagées et/ou payées au moment de la rédaction de ce compte rendu. Les montants indiqués, ci-dessus, ont donc été estimés en tenant compte des commandes à venir et arrondis par excès.

FRAIS ENGAGÉS PAR LA CNDP

FRAIS ENGAGÉS PAR LA CNDP	
Indemnités des membres de la CPDP	53 725 €
Frais des membres de la CPDP	2 152 €